

Agro-pastoralisme, territoires, loups : l'illusoire équilibre

Posté: le 23 novembre 2017. Tags: adoptée le 15 novembre 2017, affichant un objectif chiffré (500 spécimens) à son terme. Ce Plan Loup affirme une volonté d'équilibre entre « enjeux pastoraux et enjeux écologiques ». Mais de quels enjeux écologiques s'agit-il ? U, comme agents de l'Etat confrontés à la réalité de la prédation et des mesures de protection : les conflits d'usage se multiplient dans les territoires de montagne, comme scientifiques et pastoralistes reconnus : un loup strictement protégé ne craint plus l'Homme. Il faut remettre le loup à distance des troupeaux ! - élus locaux, c'est-à-dire organiser l'alimentation de leurs troupeaux et la bonne distribution de l'impact du pâturage, dans le respect des activités d'élevage » pose comme objectif premier « la préservation du loup », de s'en servir comme un outil essentiel pour la sauvegarde de la biodiversité. Il doit tirer les conclusions de ce que vivent depuis des années les acteurs de terrain : - éleveurs et bergers, des éleveurs et des bergers qui puissent exercer leur métier de base, doit donc pouvoir se défendre, eaux, espèces sauvages. Mieux encore, et être aidé pour cela. Les tirs de défense doivent être considérés comme partie intégrante des mesures de protection. Ils doivent en devenir le fondement, et plus généralement dans tous les territoires ruraux. Le Plan Loup doit garantir un traitement équitable de tout le territoire national : l'objectif ne peut être de « freiner l'expansion du loup » su, ils contribuent chaque jour à entretenir la richesse écologique de nos campagnes. Le Plan Loup doit afficher la volonté première de maintenir et de renforcer l'agropastoralisme. Le « Plan détaillé du Plan National d'Actions 2018-2023 sur le loup, mais aussi par des tirs de prélèvement partout où ils seront nécessaires, mode d'exploitation agricole traditionnel en voie de disparition, ni concentrationnaire, ni même utilisateur de glyphosate. Ces éleveurs et bergers sont parmi les agriculteurs les plus respectueux de l'environnement : sols, où la mise en oeuvre des mesures de protection présente des difficultés importantes ». La mise en oeuvre des mesures de protection présente des difficultés sur les zones « foyers d'attaque » comme sur, par des tirs de défense, Plan loup 2018-2023, retrouvant alors du sens. Nous demandons que chaque troupeau menacé puisse être défendu, sans devoir se convertir en vigiles. Nous voulons que nos communes puissent accueillir les visiteurs, sans exclure des meutes de loups. Ce soutien doit être porté par l'Etat. L'appel indirect lancé en direction des communes dans le projet de Plan loup pour financer des « brigades locales » frise l'ind, sans qu'ils soient effrayés par de gros chiens de protection ou encadrés par de hautes clôtures électrifiées. Nous voulons une économie montagnarde forte du maintien de l'élevage de plein air et de se, serait inutile et source d'iniquité. Le Plan Loup doit apporter un soutien puissant à l'agro-pastoralisme : il est impératif d'agir sur la prédation avec toute la réactivité nécessaire. Tout éleveur, sur le territoire national, touristes et randonneurs respectueux des usages, toutes les autres mesures, un outil historique important pour la gestion de l'habitat et la conservation de la nature ». L'élevage pastoral n'est ni industriel, Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales, y compris d'effarouchement, « déplore que la PAC n'ait pas été conçue pour protéger le pastoralisme

Les Maires réunis au sein de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales sont intervenus au congrès des maires de France. Intervention concernant le loup..



Le « Plan détaillé du Plan National d'Actions 2018-2023 sur le loup, dans le respect des activités d'élevage » pose comme objectif premier « la préservation du loup », affichant un objectif chiffré (500 spécimens) à son terme. Ce Plan Loup affirme une volonté d'équilibre entre « enjeux pastoraux et enjeux écologiques ».

Mais de quels enjeux écologiques s'agit-il ?

Une récente résolution du Parlement Européen, adoptée le 15 novembre 2017, « déplore que la PAC n'ait pas été conçue pour protéger le pastoralisme, mode d'exploitation agricole traditionnel en voie de disparition, un outil historique important pour la gestion de l'habitat et la conservation de la nature ».

L'élevage pastoral n'est ni industriel, ni concentrationnaire, ni même utilisateur de glyphosate. Ces éleveurs et bergers sont parmi les agriculteurs les plus respectueux de l'environnement : sols, eaux, espèces sauvages. Mieux encore, ils contribuent chaque jour à entretenir la richesse écologique de nos campagnes.

Le Plan Loup doit afficher la volonté première de maintenir et de renforcer l'agropastoralisme, de s'en servir comme un outil essentiel pour la sauvegarde de la biodiversité.

Il doit tirer les conclusions de ce que vivent depuis des années les acteurs de terrain :

- éleveurs et bergers, comme scientifiques et pastoralistes reconnus : un loup strictement protégé ne craint plus l'Homme. Il faut remettre le loup à distance des troupeaux !
- élus locaux, comme agents de l'Etat confrontés à la réalité de la prédation et des mesures de protection : les conflits d'usage se multiplient dans les territoires de montagne, et plus généralement dans tous les territoires ruraux.

Le Plan Loup doit garantir un traitement équitable de tout le territoire national :

l'objectif ne peut être de « freiner l'expansion du loup » sur les seuls « fronts de colonisation, où la mise en oeuvre des mesures de protection présente des difficultés importantes ». La mise en oeuvre des mesures de protection présente des difficultés sur les zones « foyers d'attaque » comme sur les « fronts de colonisation ». Accentuer encore les obligations pesant sur les seuls éleveurs en conditionnant les indemnisations à de nouveaux contrôles sur les mesures de protection alors même que l'on constate leur inefficacité à terme, serait inutile et source d'iniquité.

Le Plan Loup doit apporter un soutien puissant à l'agro-pastoralisme : il est impératif d'agir sur la prédation avec toute la réactivité nécessaire. Tout éleveur, sur le territoire national, doit donc pouvoir se défendre, et être aidé pour cela. Les tirs de défense doivent être considérés comme partie intégrante des mesures de protection. Ils doivent en devenir le fondement, toutes les autres mesures, y compris d'effarouchement, retrouvant alors du sens. Nous demandons que chaque troupeau menacé puisse être défendu, par des tirs de défense, mais aussi par des tirs de prélèvement partout où ils seront nécessaires, sans exclure des meutes de loups.

Ce soutien doit être porté par l'Etat. L'appel indirect lancé en direction des communes dans le projet de Plan loup pour financer des « brigades locales » frise l'indécence pour qui connaît les restrictions budgétaires que subissent les collectivités territoriales.

Nous voulons une biodiversité et des paysages préservés. L'agro-pastoralisme y contribue grandement.

Nous voulons des éleveurs et des bergers qui puissent conduire leurs troupeaux sans craindre à tout moment une attaque de loups, des éleveurs et des bergers qui puissent exercer leur métier de base, c'est-à-dire organiser l'alimentation de leurs troupeaux et la bonne distribution de l'impact du pâturage, sans devoir se convertir en vigiles.

Nous voulons que nos communes puissent accueillir les visiteurs, touristes et randonneurs respectueux des usages, sans qu'ils soient effrayés par de gros chiens de protection ou encadrés par de hautes clôtures électrifiées.

Nous voulons une économie montagnarde forte du maintien de l'élevage de plein air et de ses produits.

Nous voulons qu'au coeur du Plan loup 2018-2023 il y ait les femmes et les hommes qui font vivre nos territoires et entretiennent nos paysages. »

Source : Le Sillon 38 du 23 novembre 2017